

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03.02.2012**

1. DESIGNATION D' UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne le Conseiller Peter Jülg secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.12.2011

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 15.12.2011

3. LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ENQUETE PARCELLAIRE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA ZAC « LES PRUNELLES »

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

4. AMENAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DES FORGERONS NORD

Le Maire présente le projet d'aménagement de la voirie communale rue des Forgerons Nord.

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance des plans présentés ;
- note le coût estimatif des travaux :

145 088,00 € HT (travaux)
13 780,00 € HT (imprévus, honoraires, divers)

Soit un montant total de **190 006,00 € TTC**

- décide la réalisation des travaux ;
- retient le plan de financement suivant :

| | |
|-----------------|--------------|
| Subvention CG67 | 26 945,00 € |
| FCTVA | 30 400,00 € |
| Fonds propres | 132 661,00 € |
| | ----- |
| | 190 006,00 € |

- note l'organisation d'une réunion des riverains ;
- autorise le Maire de faire procéder à l'appel public à la concurrence et de signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

5. PROJET DE CREATION D'UN ACCUEIL BAS POUR LA SALLE DES FETES

Le Maire présente le projet d'extension de la Salle des Fêtes par la création d'un accueil bas d'une surface de 36,82 m² intégrant WC et accès au sous-sol (espace jeunes) et à la petite salle côté cuisine.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- prend note du coût estimatif des travaux à hauteur de 74 000,00 € HT ;
- décide, en concertation avec l'UAS, la réalisation des travaux ;
- accepte le plan de financement suivant :

| | |
|----------------|-------------|
| Commune | 30 350,00 € |
| Subvention UAS | 43 650,00 € |
- charge le Maire de l'inscription du projet au contrat de territoire du Pays de Wissembourg en vue de l'obtention d'une subvention du CG67 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatif au projet.

Les crédits seront inscrits au budget 2012

6. VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION DE FIN DE STAGE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La Commune accueille régulièrement dans ses services, par convention entre Ecoles et Collectivité, des stagiaires dans le cadre d'une formation en milieu professionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note qu'à ce jour aucune gratification n'est versée aux stagiaires ;
- constate que les sommes versées aux stagiaires ne sont pas soumises aux cotisations et contributions sociales dans la limite de 12,5 % du plafond de la Sécurité Sociale pour une durée de stage mensuelle de 151,67 heures ;
- décide d'attribuer, à compter du 1^{er} janvier 2012, une gratification de fin de stage à hauteur de 150,00 € pour les collégiens et de 200,00 € pour les lycéens et étudiants pour une présence mensuelle correspondant à 151,67 heures.
Le montant de la gratification à verser sera calculé au prorata de la durée de présence du stagiaire.

7. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE 60000 POULETTES A TRIMBACH

Le Maire commente la demande faite aux instances de la Préfecture du Bas-Rhin et présentée par l'EARL « les Volières » sise 67 rue Principale 67470 Trimbach en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de 60 000 poulettes au lieudit « Steinetzell » à Trimbach.

Il s'agit d'un élevage de poulettes de 1 jour à environ 17 semaines, élevage destiné à la vente aux producteurs d'œufs.

Conformément aux dispositions de l'article R512-20 du livre V du code de l'environnement, le Conseil Municipal de Seebach, commune riveraine de Trimbach, est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à main levée,

Donne un avis favorable à la demande par 9 voix pour, 6 voix contre et une abstention.

8. CONVENTION GEOMETRE

Vu la note d'honoraires et la convention du Cabinet PETTIKOFFER Michel concernant les travaux de Géomètre dans le cadre de la cession à la commune de 2 bandes de terrain pour l'élargissement de la voirie rue de Romains au droit des propriétés Frison Georges et Frison Jean-François,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- approuve la note d'honoraire pour un montant de 514,28 € TTC ;
- autorise le Maire à signer la convention ;
- donne son accord de paiement.

9. VOTE DE CREDITS : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2012

Le maire informe le Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2012 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012, et de pouvoir faire face à des dépenses à caractère urgent, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrits au budget de 2011.

Dans ce cadre, le Maire demande au Conseil Municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits ci-dessous, et ce avant le vote du budget primitif de 2012.

- Participation travaux City Stade
Article 204151 : 6 600,00 €
- Enfouissement réseaux aériens existants de France Télécom Route de Hunspach
Article 2042 : 3 727,00 €
- Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion
Article 2182 : 5 500,00 €
- Achat de 2 coffrets électriques pour branchement panneaux signalisation de vitesse
Article 2188 : 570,00 €

10. DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOCATION DE SALLE

L'association des Arboriculteurs du Pays de Wissembourg organise tous les ans une exposition de fruits. Cette année cette exposition se déroulera à Seebach.

A cette occasion, l'Association sollicite une participation communale aux frais de location de salle.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- note la dynamique intercommunale de l'association ;
- estime que l'association par son activité, notamment la préservation et l'entretien de vergers anciens, les commandes groupées d'arbres fruitiers, les nouvelles plantations et les cours gratuits de taille, joue un rôle important dans la préservation des ceintures vertes de nos communes ;
- accorde, dans ce cadre, une subvention unique de 150,00 € en participation aux frais de location de salle à l'occasion de l'exposition de fruits 2012 à Seebach.

11. DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire commente la demande d'occupation du domaine public formulée par Madame Laurence Jourdain, commerçante à bord d'un véhicule ambulancier « Salé-sucré-glacé » 7 rue des Jardins 67690 Hatten.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- charge le Maire de la récolte d'un complément d'informations notamment au niveau des horaires de passage et de stationnement dans le village ;
- reporte la décision à une réunion ultérieure.

12. DIVERS

a) Convention Commune/Crédit Mutuel

Le Maire rappelle les termes de la délibération du 19.09.2011

- l'étude portant sur la mise en conformité du bâtiment de la Caisse de Crédit Mutuel de Seebach au regard des nouvelles dispositions relatives à l'accessibilité des personnes souffrant de handicap, a fait apparaître que les espaces verts, escaliers et parvis situés en façade du bâtiment de la CCM, se trouvent partiellement sur le domaine public ;
- le souhait de la CCM Alsace Nord de régulariser cette situation foncière par l'achat à la commune des surfaces se trouvant sur le domaine public correspondant à une parcelle de 23 m², à détacher ;
- la décision du Conseil Municipal de céder à la CCM Alsace Nord la parcelle ainsi constituée d'une surface de 23 m² au prix forfaitaire de 1000,00 €.

Le Maire,

- informe le Conseil Municipal, que cette vente impliquerait de la part de la Commune de procéder au déclassement de la parcelle faisant partie de la voirie communale et de lancer une procédure de révision des plans d'alignement de la rue des Forgerons Nord et de la rue Louis-Philippe Kamm, procédure longue et coûteuse ;

- propose, en accord avec la CCM, la mise en place d'une Convention entre Commune et CCM Alsace Nord permettant la réalisation du projet de mise en conformité du bâtiment de la CCM ;

Le Conseil Municipal, après délibération,

- annule la délibération de vente de terrain du 19.09.2011 ;
- approuve la mise en place d'une Convention entre Commune et CCM Alsace Nord ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Maire
Théo Schimpf